

B10 Grandes cultures

Public cible	<p>Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC d'agriculteur et disposant d'une bonne expérience pratique en grandes cultures.</p> <p>Les niveaux de compétences acquises dans les modules B1 et B2 sont un prérequis à la fréquentation du présent module.</p>
Objectifs	<p>Au terme du module, les participant(e)s sont capables de planifier, conduire et mettre en valeur les grandes cultures de manière optimale sur les plans technique, écologique et économique.</p> <p>Ils / Elles</p> <ol style="list-style-type: none">Maîtrisent les techniques de production actuelles et pratiquent une utilisation durable du sol.Développent une stratégie de protection des plantes pour les différentes cultures.Prendent les mesures nécessaires pour protéger le sol, l'eau et la biodiversité et respectent les exigences actuelles en la matière (PER).Analysent la conduite et la mise en valeur des grandes cultures sur une exploitation, portent un jugement critique et apportent les améliorations nécessaires.Calculent, comparent et évaluent la rentabilité économique des cultures des possibilités de commercialisation et des méthodes de cultures.
Contenu	<ul style="list-style-type: none">Mise en place, entretien et conduite des grandes culturesLutte contre les adventices, les maladies et les ravageursProduction durable, prestations écologiques requisesMise en valeur des produitsAnalyse et planification d'exploitation
Niveau	Brevet fédéral d'agriculteur
Forme et durée	40 heures de cours (cours théoriques, observations dans le terrain) 40 heures de travail personnel
Evaluation	Examen écrit (2½ h). Examen oral dans le terrain (1 h)
Reconnaissance	Module capitalisable pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur
Coût	Fr. 280.- (sans matériel de cours et taxes d'examens)
Renseignements et inscriptions	Fondation Rurale Interjurassienne, CP 65, Courtemelon, 2852 Courtételle, tél. 032 420 74 20, pierre-andre.odiet@frij.ch

Objectifs détaillés

Au terme du module, les participant(e)s sont capables de :

- A.1 Planifier une rotation des cultures optimale sur les plans technique, écologique et économique.
- A.2 Appliquer les techniques de conservation du sol et pratiquer une utilisation durable du sol.
- A.3 Choisir et appliquer les techniques culturales convenant à chaque situation : choix de la variété, méthode de mise en place, suivi et observation de la culture, technique de récolte.
- A.4 Intégrer dans la rotation, mettre en place, conduire et valoriser correctement les cultures dérobées et les engrais verts.
- A.5 Planifier de manière optimale la mise en valeur des engrais de ferme et l'utilisation des engrais du commerce ou d'autres engrais externes à l'exploitation.
- B.1 Identifier les ravageurs et les maladies à partir de symptômes et à l'aide des documents adéquats. Pratiquer une lutte raisonnée contre ces organismes.
- B.2 Evaluer l'envahissement d'une culture par les adventices et prendre les mesures adéquates pour maîtriser la situation.
- C.1 Utiliser de manière conséquente les seuils de tolérance et d'intervention (C3) et Optimiser la mise en valeur des grandes cultures sur l'exploitation.
- B.3 Développer une stratégie de lutte contre les adventices, les maladies et les ravageurs pour les différentes cultures.
- C.2 Evaluer les atteintes potentielles sur l'environnement dans la conduite des grandes cultures.
- C.3 Prendre les mesures nécessaires pour protéger le sol, l'eau et la biodiversité dans la conduite des grandes cultures.
- C.4 Décrire et appliquer les prestations écologiques requises.
- D.1 Déterminer et analyser les aspects technico-économiques des grandes cultures (marges brutes, frais de production, organisation du travail).
- D.2 Présenter les dispositions légales et les mesures prises par l'état dans le domaine des grandes cultures et les appliquer sur l'exploitation.
- D.3 Présenter les principaux aspects de l'agriculture biologique et expliquer les particularités concernant la production et la commercialisation des grandes cultures.
- E.1 Calculer un seuil d'intervention économique
- E.2 Décrire, comparer et évaluer la rentabilité économique des grandes cultures, des modes de production et des créneaux de commercialisation des grandes cultures.
- E3 Présenter les seuils de tolérance et d'intervention et les appliquer de manière conséquente dans le cadre d'une protection des cultures raisonnée.